

AFFAIRE N° 9. - Participation de la Commune aux opérations anti-bidonvilles entreprises par la S.I.D.R.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de notre séance du 28 Février dernier, le Conseil a autorisé l'inscription en recette et en dépense au budget communal 1966 d'une somme de 18.500.000 Frs CFA représentant le montant d'un emprunt consenti par la C.C.C.E. à la Commune de Saint-Denis pour participation aux opérations anti-bidonvilles entreprises par la S.I.D.R.

Ces 18.500.000 Frs CFA représentent 10 % du coût des travaux de la tranche 1965 du programme lutte anti-bidonvilles établi par la S.I.D.R.

C'est le projet de convention concernant cette opération que j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous soumettre pour approbation.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St-Denis le 11 Mai 1966.
P/ le Préfet
Le Secrétaire Général.
signé: J. Luchard.